

# PROVENCE

## AIX-EN-PROVENCE

### Sécurité routière pour les plus jeunes

Une initiation aux deux-roues aura lieu pour des élèves de la région du 8 au 11 mars sur le parking du complexe sportif du Val de l'Arc à Aix-en-Provence. Cette initiative proposée par l'association Assurance Prévention et par une douzaine de CRS a pour but d'enseigner les bonnes pratiques en matière de sécurité routière. Une initiative importante après que 577 personnes aient perdu la vie en deux-roues sur l'année 2020. Au vu de la situation sanitaire, les groupes seront restreints et chaque élève se verra offrir deux masques, un flacon de gel hydroalcoolique et des lingettes désinfectantes. Des sessions seront ouvertes au public le 10 mars de 13h30 à 16h30.

## CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES

### Un atelier collectif pour devenir entrepreneur

Un atelier collectif gratuit aura lieu le

16 mars dans la mairie de Châteauneuf-les-Martigues de 10h à 12h pour aider les participants à créer leur propre micro-entreprise. Organisé dans la salle du conseil municipal par l'Adie, une association défendant le droit d'entreprendre et d'être indépendant pour tous et simplement et par la Direction du développement économique et de l'emploi, l'atelier est limité à dix personnes dans le respect des mesures sanitaires. Contacter le 04.42.76.89.39 pour pouvoir y participer.

## ARLES

### Nettoyage de la place Maurice-Thorez

De nombreux habitants du quartier Barriol ont participé, mercredi, à une opération de nettoyage de la place Maurice-Thorez. Des habitants de tous les âges, des responsables associatifs, des employés et des élus ont répondu à l'appel. Certains ont repeint le mur des gradins pendant que d'autres ont désherbé et collecté les déchets ou nettoyés les traces de containers brûlés. L'objectif de l'initiative était de

rendre à la place Maurice-Thorez un aspect plus propre et plus accueillant. Opération réussie.

## ISTRES

### Campagne de vaccination renforcée

La Ville d'Istres renforce la campagne de vaccination en ouvrant exceptionnellement son centre, Le Podium, ce samedi 6 mars. Pour s'inscrire sur cette session le standard téléphonique 04.13.29.52.52 sera ouvert dès demain de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h pour les personnes de 75 ans et plus et les personnes de moins de 75 ans à haut risque face à la Covid-19 (liste disponible sur [santé.fr](http://santé.fr)). Durée du rendez-vous de vaccination : environ 45 minutes (consultation avec un médecin, injection, temps d'observation obligatoire à l'issue du vaccin). Le centre est équipé de bornes de températures (dont le passage est obligatoire pour accéder au centre. Si une fièvre est détectée, l'accès au centre sera refusé), de gel hydroalcoolique et la distanciation physique entre les patients est respectée. Le port du masque est

obligatoire. Aucun accompagnant ne sera accepté. Aucune prise de rendez-vous ne sera réalisée sur place. Les personnes sans rendez-vous se verront refuser l'entrée du centre de vaccination. Toutes les personnes souhaitant être vaccinées, doivent impérativement se munir de leur carte vitale et de leur carte d'identité.

## ALLAUCH

### Conseil municipal

Après le vote du budget dès le 28 janvier, Lionel de Cala, maire d'Allauch, réunira à nouveau le conseil municipal le lundi 8 mars à 18h, salle François-Mitterrand - Allauch Village. Lors de ce conseil municipal, 34 délibérations seront examinées dont la mise en place du « Chalet de la Gastronomie » en soutien aux restaurateurs, la création d'une « Maison France Services » au 1<sup>er</sup> janvier 2022 en remplacement de la Trésorerie, la mise en place du plan numérique dans les écoles de la commune, l'organisation de la « journée du reboisement » le 21 mars, ou encore l'organisation de la surveillance estivale des massifs forestiers.

**ANNONCES OFFICIELLES**  
HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

**Marseille** | **Martigues**

Marchés publics :  
cdelepine@lamarseillaise.fr

Vie des sociétés :  
ipp@lamarseillaise.fr

martiguespub@lamarseillaise.fr

**ANNONCES OFFICIELLES**  
HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

**Var**

toulonpub@lamarseillaise.fr

## Vie des sociétés

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 01/03/2021, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :  
**Dénomination sociale** : S.C.I. CAPUCIN  
**Objet social** : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers. La réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation.  
**Siège social** : 4 BOULEVARD DE CHYPRE, 13015 MARSEILLE  
**Capital** : 1 000 €  
**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MARSEILLE  
**Co-gérance** : Monsieur SABATY Sébastien, demeurant 4 BOULEVARD DE CHYPRE, 4 BOULEVARD DE CHYPRE, 13015 MARSEILLE et Madame ROUX Emmanuelle, demeurant 4 BOULEVARD DE CHYPRE, 13015 MARSEILLE  
**Clause d'agrément** : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit des ascendants et descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à toute autre personne qu'avec l'agrément de tous les associés.  
EMMANUELLE ROUX

N°202100525

### AVIS DE NOMINATION D'UN PRÉSIDENT

MABIODIS SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE  
AU CAPITAL DE 1.000 EUROS  
SIEGE SOCIAL : 170 BOULEVARD DU REDON  
13009 MARSEILLE  
RCS MARSEILLE 852 463 686

Aux termes des délibérations en date du 26 février 2021, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Madame Jessica MARTIN de démissionner de ses fonctions de Présidente et a nommé en qualité de nouveau Président Monsieur Antoine BRAMEDIE, demeurant 10 rue Jean-Dominique Ingres - MONTAUBAN (82), pour une durée illimitée à compter du 26 février 2021.  
Pour avis  
La Présidente

N°202100532

## RAPIDITÉ, EFFICACITÉ sur 4 départements (13/83/30/34)

Votre contact :  
ipp@lamarseillaise.fr / 04 91 57 75 34  
Devis sur demande

N° 202100502

N°202100485

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 23 février 2021, le préfet du Var a prescrit et organisé, selon les dispositions du code de l'environnement, une enquête publique, portant sur la demande de création d'une zone agricole protégée (ZAP) sur la commune de Taradeau. Le projet porte sur la création d'une zone agricole protégée de 720,6 hectares sur un périmètre englobant à la fois, les parcelles cultivées et en friche en zone A du PLU en vigueur, les espaces agricoles cultivés en zone N du PLU en vigueur, et des espaces non cultivés mais situés en AOP Côtes de Provence et qui peuvent faire l'objet d'un développement agricole. L'enquête se tiendra en mairie de Taradeau, siège de l'enquête, du 22 mars 2021 au 20 avril 2021, soit 30 jours, afin que chacun puisse en prendre connaissance le lundi et vendredi de 9h00 à 12h00, et le mardi, mercredi, jeudi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30, consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal à la commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Taradeau - 38, route de Flayosc - BP 6 - 83460 TARADEAU ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire « contact » sur le site internet des services de l'Etat dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>). Madame Anne-Laure KERBOUL, désignée en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public en mairie de Taradeau les jours suivants:

Permanences	Mairie de Taradeau
vendredi 26 mars 2021	9h00 - 12h00
mercredi 7 avril 2021	9h00 - 12h00
jeudi 15 avril 2021	15h00 - 17h30
mardi 20 avril 2021	15h00 - 17h30

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès de la commune de Taradeau, responsable du projet. Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'Etat dans le Var. Les observations reçues par courrier seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci. À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, en mairie de Taradeau, en préfecture du Var (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service urbanisme et affaires juridiques) et sur le site internet de l'Etat dans le Var. À l'issue de la procédure, le préfet du Var pourra accorder la création de la zone agricole protégée à la commune de Taradeau, par arrêté préfectoral.



Ville de Solliès-Pont

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 23 février 2021 monsieur le maire de la ville de Solliès-Pont a décidé l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision n° 1 dite « allégée » du plan local d'urbanisme (PLU) à compter du lundi 22 mars 2021 pour une durée de 31 jours consécutifs. Cette révision du PLU a pour objet de définir des emplacements réservés indispensables à la mise en œuvre du schéma hydraulique (ouvrages de rétention...) et à la bonne gestion des eaux pluviales des quartiers d'habitat ainsi que la création de secteur Ab spécifiques.

Par décision n°CU-2019-2456 du 18 décembre 2019, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale a décidé de ne pas soumettre le projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme à évaluation environnementale. Il est précisé que le dossier d'enquête comprend les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, notamment dans la notice de présentation Chapitre 4-II. Par décision n° E21000008/83 du 17 février 2021, le tribunal administratif de Toulon a désigné M. Christian MICHEL, en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera en mairie de Solliès-Pont, dans les bureaux du service urbanisme situé au centre technique municipal \_ allée de la Greffière \_ 83210 SOLLIÈS-PONT, du lundi 22 mars 2021 au mercredi 21 avril inclus, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête mis à disposition, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse postale de la mairie : mairie de Solliès-Pont \_ à l'attention de M. MICHEL commissaire enquêteur \_ 1 rue de la République \_ 83210 Solliès-Pont, ou par courrier électronique à l'adresse : [enquetepublique@solliespont.fr](mailto:enquetepublique@solliespont.fr)

Le projet de révision sera également consultable sur le site Internet officiel de la ville, à l'adresse : <http://www.ville-solliès-pont.fr> rubrique urbanisme/environnement - enquête publique sur la révision allégée N°1 du PLU. Un accès gratuit à un poste informatique est à disposition à la Maison France Services sise 1 bis rue de la République à Solliès-Pont, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Le commissaire enquêteur recevra le public au service urbanisme lors de permanences fixées :

- Lundi 22 mars 2021 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 7 avril 2021 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 21 avril 2021 de 14h00 à 17h00

Le public pourra recueillir toutes informations utiles auprès du docteur André GARRON maire de Solliès-Pont, responsable du projet de révision allégée du PLU, ou du service urbanisme (lieux et horaires habituels d'ouverture) en se rendant sur place, ou par téléphone au 04 94 13 54 74 ou par mail à l'adresse [urbanisme@solliespont.fr](mailto:urbanisme@solliespont.fr). À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au service urbanisme, aux heures d'ouverture de ce service (soit de 8h30 à 12h00) du lundi au vendredi, et publiés sur le site Internet officiel de la ville, à l'adresse : <http://www.ville-solliès-pont.fr> rubrique urbanisme/environnement - PLU pendant un an. À l'issue de l'enquête publique, la révision n°1 allégée du plan local d'urbanisme pourra être approuvée par délibération du conseil municipal, par délibération du conseil municipal.